

Mende, le 26 septembre 2018

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Lozère

A

Madame la Secrétaire Départementale SE-UNSA
Syndicat des Enseignants – Unsa
Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE

CABINET

Téléphone
04 66 49 51 05
Télécopie
04 66 49 15 81
Courriel
ce.dsden48@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère
3 Rue de Chanteronne
48001 Mende

Heures d'ouverture au public
Du lundi au vendredi de :
8 h à 12 h - 13h30 à 17 h

Site Internet :
<http://www.ac-montpellier.fr/dsden48>

Madame la Secrétaire Départementale,

J'accuse réception de votre courrier en date du 20 septembre 2018.

Vous me demandez la mise en œuvre concrète du protocole de simplification des tâches de directrices et directeurs d'écoles car vous soulignez la surcharge de travail qui incombe à ces derniers consécutivement aux demandes de l'administration.

Je vous informe que je suis particulièrement attentif à cette problématique. J'ai d'ailleurs demandé à mes services de communiquer le plus directement possible avec les enseignants afin de ne pas surcharger les directrices et directeurs d'école et leur permettre de se consacrer aux missions essentielles liées au pilotage pédagogique de leur école.

Soyez assurée de la vigilance et de la mobilisation de mes services sur ce point.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Départementale, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Lozère



Pascal CLEMENT